



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal

du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 24 juin 2024

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER		Pouvoir à F. GEHIN
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
Marie-Christine SAGNAL	X	
Monique BERTRAND	X	
Sylvain BERNACHOT	X	

POUVOIRS :

- Grégory MEYER donne pouvoir à Frédéric GEHIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 18 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Marie-Claude GARIN**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2024
- Retour sur les décisions prises par délégation
- FINANCES : décision modificative n°1 – écritures d'ordre budgétaire
- URBANISME : autorisation d'occupation du domaine public
- Questions diverses
 - Présentation par le Conseil municipal enfants de son bilan
 - Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
 - Tour de table

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 2 mai dernier. Le compte-rendu est validé.

RETOUR SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

- Décision n°2024-10 : Avenant au bail locatif – T4 place Jacques Falatieu

DÉLIBÉRATION n°2024-06-01
FINANCES : décision modificative n°1
écritures d'ordre budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que les consorts Ferrand ont fait don à la Commune de la parcelle AE68 située dans l'emprise de l'Espace Naturel Sensible du Boutet.

Il indique que les formalités notariées sont terminées, et qu'il est nécessaire de prévoir les crédits correspondant dans les chapitres d'ordre budgétaire pour intégrer cette parcelle au patrimoine communal, et procéder au règlement des frais notariés.

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	INVESTISSEMENT					
<i>Terrains nus</i>	041	2111	200€			
<i>Dons et legs</i>				041	10251	200€
<i>Total</i>			200€	<i>Total</i>		200€

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **ADOpte** la décision modificative n°1 sur le budget principal, en équilibre, telle que présentée ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2024-06-02
URBANISME : autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique que le commerce Graines 2 Copines, sis Place du Campanil, locataire de locaux commerciaux appartenant à la Commune, souhaite développer son activité et proposer une terrasse, en période estivale.

Il convient donc de lui accorder une autorisation d'occupation du domaine public, qui donnera lieu à établissement d'une convention.

Il précise que l'autorisation d'occupation concerne une surface de 16m², et pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année.

Monique BERTRAND propose de reporter la date au 30 octobre.

Lionel RITTNER indique qu'il s'agissait d'une date de compromis trouvée entre l'occupation et le stationnement.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'occupant une convention d'occupation du domaine public selon les modalités ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES

• **Présentation par le Conseil municipal enfants de son bilan**

Monsieur le Maire félicite les enfants pour les projets menés, et remercie Jocelyne SCAPPATURA, Monique BERTRAND et Fabienne SALAMAND pour l'encadrement.

Les enfants présentent les projets portés :

- projet de la journée sport, reportée en septembre, faute de participants. 4 sports prévus : course d'obstacles, matchs de basket et foot, vélo.
- visite de la caserne de pompiers et découverte des premiers secours

Frédéric GEHIN rajoute que les enfants participent également aux cérémonies commémoratives, à la cérémonie des vœux et à l'accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année.

Jocelyne SCAPPATURA indique que les élèves partant en 6^{ème} seront remplacés, avec l'organisation d'élections à la rentrée pour 6 nouveaux conseillers.

• **Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

Marie-Claude GARIN indique [qu'ont débuté](#) les Assises de la Santé, à l'initiative des Balcons du Dauphiné.

Alain CHADI rappelle l'opération qui a eu lieu sur Corbelin sur l'achat groupé de panneaux photovoltaïques. Il indique que plusieurs communes vont rejoindre le dispositif, avec un potentiel de près de 500 panneaux.

Frédéric GEHIN indique que le schéma de mutualisation intervient après le projet de territoire et le pacte financier et fiscal. Le schéma devrait pouvoir être présenté en septembre.

• **Point d'information sur la révision du PLU**

Intervention de M. le Maire

Comme vous le savez, nous avons arrêté le projet de PLU lors du Conseil municipal du 29 février dernier. S'est ouvert ensuite une phase appelée consultation des PPA, qui a pour objectif d'adresser notre projet de PLU aux différentes personnes publiques, dont font notamment partie le SCOT, l'Etat, la Région, le Département, et d'autres personnes publiques.

Cette phase, prévue sur trois mois, donne ensuite lieu à la production d'un mémoire en réponse, puis s'ouvre alors la phase d'enquête publique, où un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif reçoit le public en Mairie. Ce n'est alors qu'après que le futur PLU, enrichi des différentes remarques, est approuvé.

Nous avons été destinataires de l'ensemble des avis PPA sollicités.

~~La CDPENAF, t~~Le Département, les chambres consulaires, émettent un avis favorable à notre projet. [La CDPENAF a émis un avis favorable sous réserves](#)

Le SCOT a émis un avis favorable soumis à des réserves expresses, que je vous listerai ensuite. L'Etat, de son côté, a émis un avis défavorable.

Les 8 réserves de l'Etat sont les suivantes :

- Réserve n° 1 : prendre en compte les risques naturels dans toutes les pièces du projet de PLU ;
- Réserve n° 2 : dimensionner le projet communal au regard d'un contexte démographique réaliste ; diminuer l'objectif de production de nouveaux logements ;

- Réserve n° 3 : en compatibilité avec les orientations du SCoT, recentrer l'urbanisation sur le bourg ; limiter la constructibilité des secteurs secondaires et interdire les nouvelles constructions dans les hameaux ;
- Réserve n° 4 : diminuer le potentiel de foncier économique et comptabiliser le potentiel réservé aux équipements et infrastructures en consommation d'ENAF en fonction de leur localisation ;
- Réserve n° 5 : concernant la sobriété foncière, clarifier les méthodes de calcul et engager une démarche de diminution de la consommation d'ENAF d'une décennie à l'autre ; inscrire dans le PADD des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ;
- Réserve n° 6 : justifier le choix des secteurs d'OAP et reprendre le phasage de leur ouverture à l'urbanisation pour tenir compte des contraintes d'aménagement des OAP 1 et 2 ;
- Réserve n° 7 : augmenter le nombre de logements aidés à produire et les localiser dans les OAP du centre-bourg réalisables à court terme ;
- Réserve n° 8 : améliorer la prise en compte des nuisances et servitudes d'utilité publique.

De son côté, le **SCOT** nous indique 10 points d'amélioration :

- Contraindre les capacités de construction dans les secteurs UAb, UB et UH pour n'y permettre que la construction de logements intermédiaires, afin d'atteindre les objectifs de répartition de logements fixés par le PLU et ceux de renforcement de la centralité. La modification des coefficients de pleine terre et des coefficients d'emprise au sol dans ces secteurs, serait nécessaire afin de parvenir à ces objectifs.
- Afficher clairement dans le règlement, quels espaces relèvent des catégories identifiées page 108 du rapport n°2.
- Interdire dans les secteurs UAb, UAr, UB et UH les possibilités offertes d'étendre les commerces existants à 300 m² de surface de vente.
- Interdire « les activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle », les équipements d'intérêt collectif et les services public, les activités des secteurs secondaires et tertiaires en zone UAb, UAr, UB, UH et UD.
- Clarifier les objectifs relatifs à la prise en compte de la loi Climat et Résilience, notamment au-delà de 2031, ceux affichés dans le PLU ne semblant pas répondre aux objectifs de ce texte.
- Corriger les objectifs de nouveaux logements à 2040 indiqués page 6 du rapport n°2 pour la commune de Corbelin
- S'assurer que les hauteurs prévues en zone Ui soient suffisantes pour y permettre une densification des locaux d'activités, notamment les bâtiments administratifs.
- Ajouter dans le règlement de la zone 2AUe que l'aménagement de ce secteur sera conditionné au respect de dispositions visant à en optimiser la consommation foncière.
- Ajouter dans les occupations interdites des secteurs A, N, Trame verte et bleue, Corridors terrestres délimités par le SCoT, les installations photovoltaïques au sol.
- Circonscrire strictement les périmètres de ces secteurs dans lesquels sont autorisés les équipements publics ou les interdire.

Certaines remarques visent à améliorer notre rédaction du règlement, afin de mieux circonscrire nos objectifs, et à les préserver, c'est une bonne chose.

D'autres remarques, notamment venant de l'Etat, nous surprennent. Par exemple, il considère, en contradiction pure avec le SCOT, que nous avons surévalué l'évolution de la population communale, et donc encore trop ouvert à l'urbanisation.

Face à ces retours, nous avons plusieurs possibilités d'actions :

1. Mettre fin à la révision générale de notre PLU, et poursuivre avec notre PLU actuel, dépassé et non conforme à la réglementation en vigueur. Ce serait démagogique, et irresponsable pour les générations futures.
2. Réécrire notre PADD, et modifier nos objectifs initiaux en intégrant les demandes de l'Etat, et en réduisant le potentiel de développement de notre commune.
3. Modifier notre projet, en intégrant en partie les remarques que nous avons reçues, notamment afin de mieux veiller au respect de nos objectifs fixés au PADD.
4. Poursuivre notre révision, en soumettant à l'enquête publique, le projet tel que nous l'avons travaillé.

En toute transparence, je vous informe que notre choix n'est pas encore arrêté. Nous savons le sujet sensible, tant à titre individuel pour les propriétaires qu'à titre collectif, car il s'agit de l'avenir de notre village.

Nous avons pris l'attache d'un cabinet d'avocats, afin de mesurer les risques juridiques de chacune des décisions, et de s'assurer de la solidité juridique de notre futur PLU. Bien entendu, je vous informerai des suites que nous envisageons.

Intervention des membres du Conseil municipal :

René VIAL souligne l'incohérence des remarques de l'Etat. Il s'interroge sur la place et le rôle du bureau d'études dans ce dossier.

Lionel RITTNER fait remarquer l'opposition des avis entre l'Etat et le SCOT. De même il indique que la position de l'Etat varie d'un département à l'autre, avec une position dogmatique en Isère. Il souligne que la difficulté va se poser pour toutes les autres communes qui entrent en révision.

Frédéric GEHIN conclut en précisant que les avis des PPA évoqués sont consultables en Mairie.

- **Tour de table**

Frédéric GEHIN appelle à la mobilisation pour le dépouillement du 7 juillet.

Lionel RITTNER indique que les prémurs de l'extension du restaurant scolaire ont été livrés, et sont en cours de montage. Concernant la pharmacie, les murs seront montés autour du 15 juillet. Globalement, les travaux suivent leur cours sans délai supplémentaire.

Hervé DELBEGUE rappelle que le passage du Tour de France est prévu l'après-midi du 3 juillet à proximité du territoire (Aoste notamment), avec un risque d'accroissement de circulation sur la Commune en raison des déviations. Il indique que les travaux de marquage au sol auront lieu les 4, 5 et 8 juillet. Il informe qu'ERT Technologies va intervenir cet été pour le compte d'Isère Fibre sur une partie du territoire communal, et notamment au niveau des routes de Cauchie.

Yoann ZINOPOULOS précise que Corbelin sera relié à la fibre à partir du 2^{ème} semestre 2024. Le déploiement se fera par secteur, en partant de l'est de la Commune. Une information complète sera transmise dans la Gazette de la rentrée.

René VIAL souhaite faire remonter que l'entretien des sanitaires publics près de l'ancienne agence postale laisse à désirer. Lionel RITTNER et Hervé DELBEGUE font remarquer qu'il s'agit plutôt d'un problème de civisme que d'entretien.

A la demande de René VIAL, Hervé DELBEGUE indique que le candélabre accidenté sur la RD1075 sera remplacé quand le dossier d'assurance sera bouclé.

Lionel RITTNER l'informe que les robots de tonte ne sont pas encore installés, mais que ce devrait être le cas dans les prochains jours.

Il indique que l'entretien des chemins sera bien prévu et organisé, en fonction des priorités.

François MANON demande si une étude a été faite avant l'abattage du platane à la salle Brosse. Lionel RITTNER précise qu'il s'agissait bien d'une mesure de sécurité, sur conseil d'un professionnel.

François MANON rappelle le concert de musique à l'église, samedi 29 au soir.

Monique BERTRAND indique que plusieurs habitants ont fait remonter du « laisser aller » quant à la propreté des rues. Elle souligne également la pousse des arbres au niveau de la route, sur plusieurs parcelles de la rue du travail. Lionel RITTNER indique qu'un courrier a été fait aux riverains, en plus des informations dans la Gazette. Frédéric GEHIN appelle chacun au civisme, tant quant à l'entretien des rues que quant à la taille des arbres. Lionel RITTNER souligne également que la pousse des herbes est particulièrement dense cette année, en raison de la pluie.

Hervé DELBEGUE rappelle en outre que le brulage des végétaux est interdit sur la Commune.

Marie-Claude GARIN indique avoir croisé les services techniques à la déchetterie, et souligne la quantité de déchets qui est ramassée chaque semaine. Alain CHADI salue le travail mené par les services, et rappelle à nouveau que les incivilités leur font perdre beaucoup de temps.

Sylvain BERNACHOT regrette l'absence de containers jaunes collectifs. François MANON rappelle que chaque foyer est désormais équipé en individuel.

Fabienne SALAMAND informe que le Pass Jeunesse a fait l'objet d'une délibération du CCAS lors de sa dernière séance. L'information est donnée dans la prochaine Gazette et le formulaire disponible sur le site internet et en Mairie.

Elle indique également que du soutien scolaire sera proposé gratuitement à la prochaine rentrée, par une association.

Marie-Claude GARIN rappelle le plan canicule pour les personnes âgées, avec la tenue d'une liste en Mairie, en lien avec l'ADMR.

Elle indique la tenue d'une exposition Guiguet : du dessin à l'œuvre en juillet à la Médiathèque, inauguration le 13 juillet.

Frédéric GEHIN informe que la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques sera diffusée à la salle des fêtes, le 26 juillet en fin de journée.

Prochaines réunions du Conseil municipal :

- Jeudi 12 septembre
- Mardi 15 octobre
- Jeudi 21 novembre
- Jeudi 12 décembre

La séance est levée à 20h10.

La parole est donnée au public, hors séance.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 27 juin 2024

- DÉLIBÉRATION n°2024-06-01 : FINANCES : décision modificative n°1 – écritures d’ordre budgétaire
Adoption à la majorité.

- DÉLIBÉRATION n°2024-06-02 : URBANISME : autorisation d’occupation du domaine public
Adoption à la majorité.